



Saint-Hubert, le 22 mars 2022 – La Commission scolaire Riverside a le plaisir d’annoncer son entente avec le Centre de services scolaire Marie-Victorin en vue de lui céder une parcelle de terrain pour y construire un nouveau bâtiment scolaire.

La Commission scolaire Riverside est propriétaire d’un vaste terrain sur lequel est située l’école secondaire régionale Centennial à Greenfield Park. Elle donnera une partie de son terrain, située à l’arrière de l’école secondaire, pour l’établissement d’une nouvelle école primaire du CSS Marie-Victorin. L’ouverture de cette nouvelle école est prévue en 2025.

L’école secondaire régionale Centennial et la Commission scolaire Riverside sont fières de participer activement au développement de l’éducation de tous les élèves de son territoire.

La résolution officialisant le tout a été adoptée par le conseil des commissaires le 15 mars 2022.

- 30 -

Please refer to the attached Resolution for further details.

For Immediate Release

St. Hubert, March 22, 2022 - Riverside School Board is pleased to announce its agreement with the *Centre de services scolaire Marie-Victorin* to transfer a parcel of land for the construction of a new school building.

Riverside School Board owns a large piece of land on which Centennial Regional High School is located in Greenfield Park. RSB will donate part of its land, located behind the secondary school, for the establishment of a new primary school of *CSS Marie-Victorin*. The opening of this new school is scheduled for 2025.

Centennial Regional High School and Riverside School Board are proud to actively participate in the development of education for all students on its territory.

The resolution to formalize it all was adopted by the Council of Commissioners on March 15, 2022.

- 30 -

Veillez-vous référer à la Résolution ci-jointe pour plus de détails.



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE RIVERSIDE TENUE AU 7525, CHEMIN DE CHAMBLY, SAINT-HUBERT (QUÉBEC) LE 15 MARS 2022.

Commissaires présents :

D. Lamoureux
C. Craig

Commissaires présents par vidéoconférence :

M. Gour
Michaud
F. Tawil
M. Mazur
K. Ross
L. Llewelyn-CufflingP.
C. Horrell
P. Booth-Morrison
A. Capobianco-Skipworth
H. Dumont

Commissaires parents présents par vidéoconférence :

T. Aguiar
N. Parsnani
C. Ronning
D. Fournier

Résolution B835-22020315

PROMESSE BILATÉRALE DE CESSIION ET D'ACQUISITION ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE RIVERSIDE ET LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN

CONSIDÉRANT que le centre de services Marie-Victorin désire construire une nouvelle école primaire dans le secteur Lafèche de la ville de Longueuil et ne possède pas de terrains pour réaliser ce projet ;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Riverside est propriétaire d'un terrain sur lequel est située l'école secondaire régionale Centennial ;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Riverside participe activement au développement de l'éducation de tous les élèves du Québec et est donc disposée à céder, à titre gratuit, une parcelle du terrain au Centre de services scolaire Marie-Victorin ;

CONSIDÉRANT que la direction de l'école secondaire régionale Centennial a été informée et consultée ;

CONSIDÉRANT que l'article 272 de la Loi sur l'instruction publique stipule qu'un centre de services scolaire peut procéder à l'aliénation d'un immeuble conformément au règlement du gouvernement ;

CONSIDÉRANT que l'article 3 du Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire stipule que la cession de terrain doit être autorisée par le ministre ;

CONSIDÉRANT que la présente transaction est encadrée par les dispositions de la Loi sur les infrastructures publiques ;

CONSIDÉRANT que, dans tous les cas, les coûts afférents à la cession de terrain seront assumés par le Centre de services scolaire Marie-Victorin ;

IL EST PROPOSÉ par le/la commissaire Lamoureux, appuyé(e) par le/la commissaire Craig, d'autoriser le directeur général à signer la promesse bilatérale de cession et d'acquisition ; ET

QU'UNE copie de ladite promesse soit annexée au présent procès-verbal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Copie conforme donnée à Saint-Hubert (Québec) ce 16 mars 2022.



John McLaren
Secrétaire général

*CETTE RÉOLUTION FAIT PARTIE DU PROCÈS-VERBAL QUI SERA ADOPTÉ LORS DE LA
PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES.*



EXTRACT OF THE MINUTES OF A SPECIAL MEETING OF THE COUNCIL OF COMMISSIONERS FOR RIVERSIDE SCHOOL BOARD HELD AT 7445 CHEMIN DE CHAMBLY, SAINT-HUBERT (QUEBEC) ON MARCH 15, 2022.

COMMISSIONERS PRESENT (in person):

D. Lamoureux
C. Craig

COMMISSIONERS PRESENT (by videoconference):

M. Gour
P. Michaud
F. Tawil
M. Mazur
K. Ross
L. Llewelyn-Cuffling
C. Horrell
P. Booth-Morrison
A. Capobianco-Skipworth
H. Dumont

PARENT COMMISSIONERS (by videoconference):

T. Aguiar
N. Parsnani
C. Ronning
D. Fournier

Resolution B835-20220315

BILATERAL PROMISE OF SALE AND ACQUISITION BETWEEN RIVERSIDE SCHOOL BOARD AND *CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN*

WHEREAS the *Centre de services Marie-Victorin* wants to build a new elementary school in the Lafèche sector of the city of Longueuil and does not have land to carry out this project;

WHEREAS Riverside School Board owns land on which Centennial Regional High School is located;

WHEREAS Riverside School Board actively participates in the development of education for all students in Québec and is therefore willing to transfer, free of charge, a parcel of land to the *Centre de services scolaire Marie-Victorin*;

WHEREAS the administration of Centennial Regional High School has been informed and consulted;

WHEREAS section 272 of the Education Act stipulates that a service centre may proceed to the alienation of a building in accordance with government regulations;

WHEREAS section 3 of the Regulation respecting the norms, conditions and procedure for disposing of an immovable of a school service centre stipulates that the cession of land must be authorized by the Minister;

WHEREAS this transaction is governed by the provisions of the Public Infrastructure Act;

WHEREAS, in all cases, the costs relating to the transfer of land will be assumed by the *Centre de services scolaire Marie-Victorin*;

IT IS MOVED by Commissioner Lamoureux, seconded by Commissioner Craig, to authorize the Director General to sign the bilateral promise of sale and acquisition; AND

THAT a copy of said promise be appended to these Minutes.

UNANIMOUS

Certified true copy given at Saint-Hubert (Québec) this March 21, 2022.

John McLaren
Secretary General

*THIS RESOLUTION IS PART OF THE MINUTES TO BE ADOPTED AT THE NEXT
REGULAR MEETING OF THE COUNCIL OF COMMISSIONERS*